



Communiqué de presse
Aix en Provence, 20 juillet 2010

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT CONTRAIRE AUX LOIS APPLICABLES.

THEOLIA clôture avec succès son augmentation de capital

L'augmentation de capital de THEOLIA avec maintien du droit préférentiel de souscription ayant été entièrement souscrite, THEOLIA a émis ce jour 60 463 059 nouvelles actions.

Ces 60 463 059 actions ordinaires nouvelles THEOLIA ont été souscrites au prix unitaire de 1 euro, dont 49 555 218 à titre irréductible et 10 907 841 à titre réductible, dans le cadre de la période de souscription de l'augmentation de capital qui s'est achevée le 7 juillet 2010. En conséquence, les engagements conditionnels de souscription par les deux garants, Boussard & Gavaudan Asset Management L.P. et Sticing Pensioenfonds ABP, n'ont pas été mis en œuvre.

Le règlement-livraison ainsi que la cotation des actions nouvelles sur le marché Euronext Paris (code ISIN: FR0000184814) sont intervenus aujourd'hui 20 juillet 2010. Il est rappelé que les actions nouvelles portent jouissance courante et sont donc immédiatement assimilées aux actions existantes. A l'issue de cette opération et avant conversion des OCEANes (obligations convertibles), le capital de THEOLIA est composé de 100 771 766 actions.

Rappel des modifications des termes des OCEANes

Comme annoncé précédemment, les modifications des termes des OCEANes approuvées par l'assemblée générale des obligataires le 18 février 2010 et par l'assemblée générale des actionnaires de THEOLIA le 19 mars 2010 sont rentrées en vigueur aujourd'hui lors du règlement livraison de l'augmentation de capital. Seule la modification du ratio d'attribution d'actions des OCEANes ne sera effective que le 21 juillet 2010.

En particulier, les nouveaux termes des OCEANES dépendant du montant de l'augmentation de capital sont les suivants :

- le montant du remboursement anticipé partiel des OCEANES s'élève à 1,77 euros par OCEANE (et 0,02 euro d'intérêts courus), soit 20,4 millions d'euros au total (plus 230 769 euros d'intérêts courus), étant précisé que ce remboursement interviendra par l'intermédiaire de Société Générale, agent payeur des obligations, le 22 juillet 2010 ;
- le prix de rachat des OCEANES au 1^{er} janvier 2015 s'élèvera à 15,29 euros par OCEANE, ce qui représente 176 423 084 euros en cas d'exercice par tous les obligataires de leur faculté de rachat ; et
- le nouveau ratio d'attribution d'actions (nombre d'actions auxquelles donne droit chaque OCEANE sur conversion ou échange) est fixé à 8,64 jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède le 31 décembre 2013, étant précisé que comme indiqué ci-dessous ce nouveau ratio de conversion des OCEANES sera effectif demain le 21 juillet 2010.

La suspension du droit à l'attribution d'actions attaché aux OCEANES (qui était effective depuis le 24 mai 2010) a pris fin aujourd'hui et le droit à l'attribution d'actions pourra donc être exercé par les porteurs d'OCEANES à compter du 21 juillet 2010, sur la base du nouveau ratio d'attribution d'actions.

L'attention des porteurs d'OCEANES est attirée sur le fait que s'ils demandent la conversion ou l'échange de leurs OCEANES en actions le 21 juillet 2010, ils ne percevront pas le montant du remboursement partiel anticipé des OCEANES de 1,77 euros par OCEANE (plus 0,02 euro d'intérêts courus), qui sera versé aux détenteurs d'OCEANES le 22 juillet 2010 sur la base des détentions de titres le 21 juillet 2010 à la clôture du marché.

Prochaine publication financière

THEOLIA publiera son chiffre d'affaires de deuxième trimestre le 29 juillet 2010 avant l'ouverture du marché.

A propos de THEOLIA

THEOLIA est un développeur et un opérateur international indépendant de projets éoliens. THEOLIA exerce principalement ses activités en France, en Allemagne et en Italie, ainsi qu'en Inde, au Brésil et au Maroc. THEOLIA est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, marché réglementé de NYSE Euronext, sous le mnémonique TEO. La valeur est admise dans l'indice CAC Small 90.

Pour plus d'information

Edward F. McDonnell
Responsable Relations Investisseurs
Tél : +33 (0)4 42 906 594
eddie.mcdonnell@theolia.com

Diane d'Oléon
Tel : + 33 (0)6 09 04 80 11
diane@eca-agency.com

THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 100 771 766 €
Siège social : 75 rue Denis Papin BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence cedex 3 Tel : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - www.theolia.com

THEOLIA est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO

IMPORTANT

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat, d'acquisition, de souscription, de cession ou d'émission ni un acte de démarchage en vue de la cession, l'émission, l'achat, l'acquisition ou la souscription de titres de capital de THEOLIA dans toute juridiction.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres de THEOLIA aux Etats-Unis. Aucun titre de THEOLIA n'a été et ne fera l'objet d'un enregistrement soumis à l'*US Security Act* de 1933 tel que modifié (le "*US Securities Act*") ou à toute autre autorité boursière d'un Etat ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne peuvent pas être offerts, vendus, souscrits, exercés, revendus, transférés ou délivrés ou faire l'objet d'une renonciation, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (tel que défini dans la *Regulation S* de l'*US Securities Act*) en l'absence d'un enregistrement (ou d'une exemption d'enregistrement) dans les conditions prévues par l'*US Securities Act* et conformément à toute loi boursière étatique qui serait applicable. Il n'y aura pas d'offre au public des titres de THEOLIA aux Etats-Unis.

Ni ce communiqué (y compris tout document distribué en lien avec ce communiqué) ni tout extrait ou copie de ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. Tout non-respect de cette restriction peut constituer une violation des lois boursières applicables aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. La diffusion de ce communiqué dans d'autres juridictions peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer sur ces restrictions et s'y conformer.

Ce communiqué ainsi que tout document distribué en lien avec ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives incluent tous les éléments qui ne sont pas des faits passés, y compris notamment les déclarations concernant les attentes ou les prévisions actuelles de THEOLIA, ses administrateurs et dirigeants concernant le calendrier, le montant, la mise en oeuvre et l'impact du plan de restructuration ou de l'augmentation de capital. D'une manière générale, les termes tels que "pouvoir", "aura", "s'attendre à", "avoir l'intention", "estimer", "anticiper", "prévoir", "rechercher", "continuer à" et les expressions similaires caractérisent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures. Les déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses et des prévisions actuelles impliquant des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle de THEOLIA et sont difficiles à prévoir, ce qui peut entraîner un écart significatif entre les résultats futurs avérés et les développements qui ressortent ou qui sont sous-entendus dans les déclarations prospectives. De tels risques et incertitudes comprennent les effets de la volatilité continue ou croissante des marchés financiers internationaux, les conditions de marché internationales et celles des marchés sur lesquels THEOLIA exerce ses activités, d'autres facteurs affectant le niveau des activités de THEOLIA ainsi que les coûts et la disponibilité du financement de ses activités.

Toute déclaration prospective contenue dans ce communiqué n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite. THEOLIA décline expressément toute obligation ou engagement de publier des actualisations ou des modifications des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué qui seraient destinées à refléter toute modification des prévisions de THEOLIA au regard desdites déclarations prospectives ou toute modification affectant les événements, la situation ou les circonstances sur lesquelles ces déclarations prospectives sont fondées. Les destinataires de ce communiqué devraient procéder à leur propre évaluation indépendante des éléments décrits dans ce communiqué.

Un prospectus enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de THEOLIA (www.theolia.com). Il comprend entre autres des informations sur les facteurs de risque qui doivent être lues conjointement avec ce communiqué et auxquelles les porteurs d'instruments financiers de THEOLIA et les investisseurs potentiels peuvent se référer.